

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice: 12 Présents : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 10 JANVIER 2025</p>
<p>Réf: 25/014 OBJET : ACQUISITION PARCELLES B N° 1409, B N° 1871 ET B N° 2253 – BRIGITTE PLANTAMP – ASA MAISON NEUVE – PISTE FORESTIERE</p>	<p>Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure – M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard Procuration : Mme MICHAUD Carole Mme à QUOEX Valérie Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia - Mme MICHAUD Carole Mme</p>

Dans le cadre de la création de l'ASA « Association Syndicale Autorisée » et la réalisation d'une piste forestière dénommée « Maison Neuve » Monsieur André ROSSET propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles situées sur ce massif et dont les propriétaires souhaitent les vendre.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « N » du PLUI-h, est fixé à 0,50€/m² conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Dans ce cadre, la commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées section B N° 1409 pour une surface de 4180m², section B N° 1871 pour une surface de 262m² et section B N° 2253 pour une surface de 825m², appartenant à Madame Brigitte PLANTAMP.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

4180 m² X 0,50€ = **2090,00€**

262m² X 0,50€ = **131,00€**

825m² X 0,50€ = **412,50€**

Soit un total de **2 633,50€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section B N° 1409 pour une surface 4180m², section B N° 1871 pour une surface de 262m² et section B N° 2253 pour une surface de 825m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 4180m² X 0.50 € = **2090,00 €**, 262m² X 0,50€ = **131,00€** et 825m² X 0,50€ = **412,50€** pour un montant total de **2 633,50€**. Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Fait à Montriond le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance

TAVERNIER Marie -Laure

Tavernier

Le Maire
Jean Claude DENNE



